

Écrit par le 19 septembre 2024

Aubignan et Sarriens bénéficient des fonds de concours patrimoine



Les deux projets présentés par les communes d'[Aubignan](#) et [Sarriens](#) lors du dernier conseil communautaire de la [Cove](#) (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) répondent aux règles d'intervention permettant de bénéficier des fonds de concours patrimoine.

Le fonds de concours, ouvert à toutes les communes membres de la Cove, soutient les projets portant sur les patrimoines culturels appartenant aux communes, qu'ils soient bâtis, mobiliers ou immatériels, et protégés ou non protégés au titre des monuments historiques. Après analyse technique et financière par les services de la Cove en lien avec le groupe de travail culture et patrimoine, et validation par le conseil des maires, les projets ont été reconnus éligibles lors du dernier du Conseil communautaire de la commune.

Pour Aubignan, a été votée la restauration de la fontaine et du lavoir de l'avenue Joseph Vernet, dont le montant de travaux hors taxe, qui s'élève à 15.000€, entre dans la tranche qui va jusqu'à 20.000€ et est donc éligible à une aide de 50 %, soit la somme de 7.500€ de fonds de concours.

Écrit par le 19 septembre 2024

Pour Sarrians, le fonds sera affecté à la conservation et la sauvegarde des décors peints de l'immeuble historique 'la Veillade', dont le montant de travaux hors taxe, qui s'élève à 24.180€, entre dans la tranche qui va de 20.000€ à 50.000€ et est donc éligible à une aide de 40 %, soit la somme de 9.672€ de fonds de concours.

L'attribution et le versement du fonds de concours de la Cove sont conditionnés à la mise en œuvre d'une communication concertée entre la Cove et la commune.

L.M.